



# Ville de Schefferville

**ORDONNANCE 2022-09-50**

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL  
PERMETTANT LE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR**

---

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** le contrat actuel de location du photocopieur arrive à échéance;

**ATTENDU** la recommandation de la greffière-trésorière, madame Diane Cyr;

**ATTENDU QUE** selon cette recommandation une économie de 3 062 \$ répartie sur 66 paiements mensuels sera réalisée pour la location d'un photocopieur de marque Bizhub 360i;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à signer le contrat de crédit-bail, joint à la présente, d'un photocopieur de type Bizhub 360i. Ce contrat prévoit soixante-six (66) paiements mensuels de 295 \$ plus taxes.

Adoptée à Québec le 4 septembre 2022

Jean Dionne, Administrateur